

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1041 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

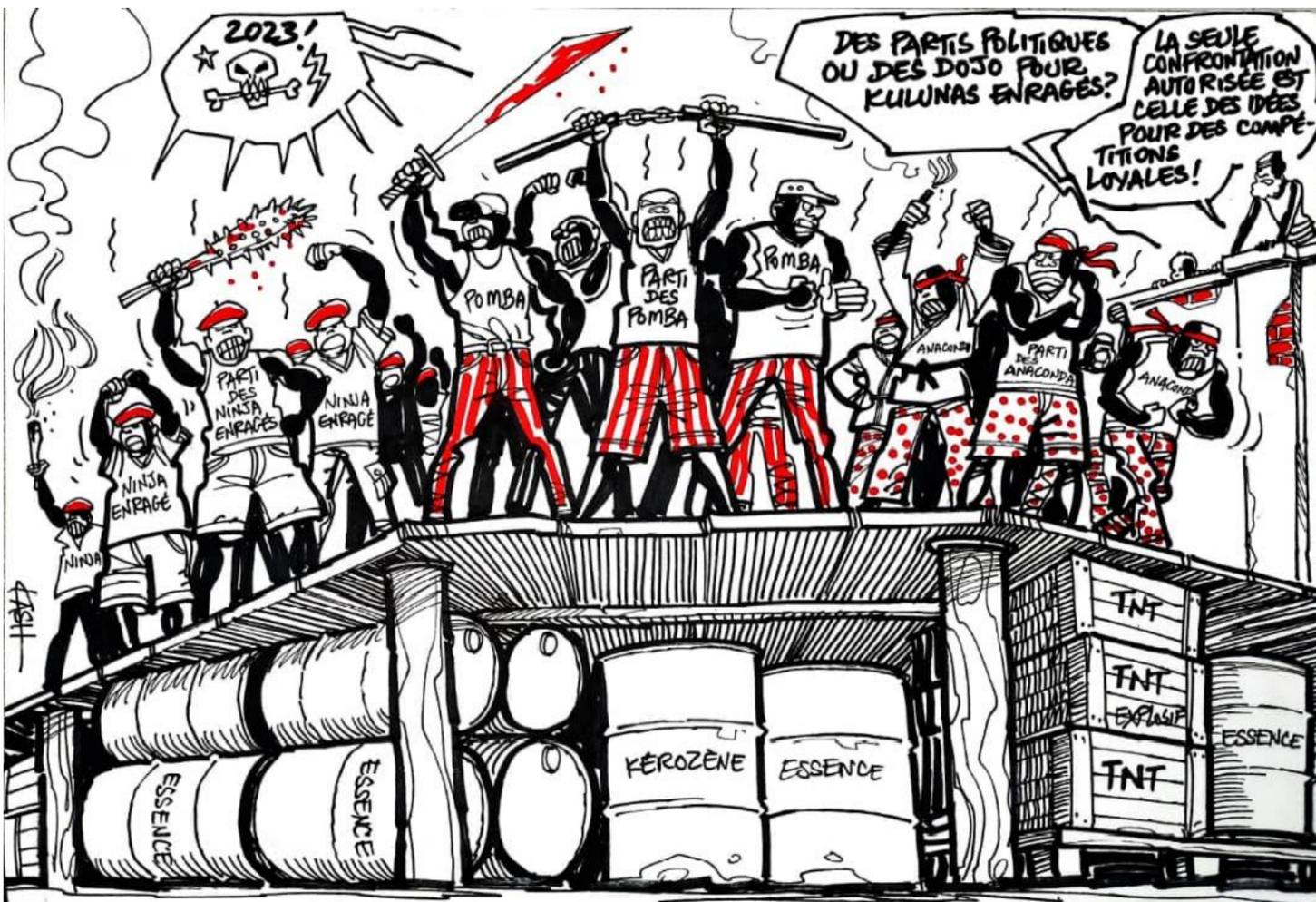
Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Jeunesse manipulée...

(Lire en page 12)

Les milices de tous les dangers et enjeux !



Examen d'État

Toutes les dispositions sont prises pour la dissertation ce lundi 31 août

(Lire en page 2)

Gabriel Kyungu répond au FCC

«Félix Tshisekedi fera un second mandat. Je suis derrière lui» (Lire en page 12)

Duel judiciaire Ruberwa - Kankonde

« Le Ministère de l'intérieur n'entend pas céder une de ses attributions » (Lire en page 7)

Examen d'État

Toutes les dispositions sont prises pour la dissertation ce lundi 31 août

« Les hors-sessions des épreuves de l'examen d'État se tiendront du 31 août au 3 septembre. Et dans la série, il y a la dissertation le lundi 31 août, suivi du français oral et la pratique professionnelle. Du 7 au 10 septembre, il y aura certainement la session ordinaire, ce qu'on appelle communément les 4 jours », selon le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST).

Pour Willy Bakonga, il s'agit « d'un grand défi que nous allons relever, Puisqu'on

a déjà fait le Tenafep ».

Il rassure que tout est déjà mis en œuvre pour la passation adéquate de cet examen de dissertation le lundi. « Nous avons pris toutes les dispositions pour la distanciation physique des élèves et toutes les conditions des gestes barrières qui seront respectées ».

Revenant sur le déroulement du Tenafep, le ministre Bakonga a annoncé que « nous allons préparer une session spéciale pour les centres qui n'ont pas pu faire passer

(cet examen) suite à l'insécurité. Ça sera fait dès que toutes les conditions sécuritaires seront réunies. D'ailleurs, le gouvernement s'y attelle déjà ».

Il a saisi cette occasion pour exprimer son indignation après la tuerie de deux élèves à Masisi lors de la deuxième journée du Tenafep dans cette partie du pays.

« Nous sommes profondément touchés par cet acte ignoble. Nous demandons que la justice soit faite ».

Top Congo / LR

Cocktail sempiternel

Des pêcheurs congolais torturés sur le lac Edouard par la marine ougandaise

Quatorze pêcheurs congolais ont été torturés par des militaires de la marine ougandaise en ce mois d'août sur le lac Edouard, selon la Coopérative des pêcheries de Virunga (COPEVI). Mais, Augustin Kambale, gérant de la pêcherie de Kyavinyonge, parle de vingt-cinq pêcheurs qui ont déjà subi ces tortures au cours de ce mois. L'un d'eux a succombé à ses blessures, a précisé samedi 29 août la même source. Ils sont tous accusés de pratiquer la pêche en violation des limites lacustres ougandaises.

D'après Jimmy Safari, porte-parole de la COPEVI, les



Une vue du lac Kivu depuis Goma, dans l'Est de la RDC. Radio Okapi/Photo Joël Bofengo

pêcheurs congolais traversent le plus souvent la frontière ougandaise à la suite de la sous production du lac du côté congolais.

Cette sous production, selon lui, est due au manque de réglementation des activités de pêche sur le lac Edouard, l'occupation des zones de frayeur par des groupes armés et la prolifération des pêcheries dans les mêmes zones. Il y a également l'utilisation des filets en mail prohibé sous l'œil impuissant des services étatiques censés faire appliquer la loi.

Par ailleurs, le gérant de la pêcherie de Kyavinyonge, Augustin

Kambale, affirme que les activités de pêche sur ce lac sont réglementées à travers une convention signée et révisée en 2019 entre l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et la COPEVI. Cependant, sa mise en application souffre d'une interférence des politiques, qui considèrent ces pêcheries illicites comme leurs bases électorales.

Contactée par Radio Okapi, la ministre provinciale en charge de l'agriculture, pêche et élevage, Fatuma Assani, a promis de réagir à toutes ces préoccupations prochainement.

9 personnes sont mortes dans un éboulement d'un carré minier dans le territoire de Kasongo, situé dans le sud de la province du Maniema, le vendredi 28 août 2020. 4 autres s'en sont sorties grièvement blessées.

Ce bilan encore provisoire est dressé à 7SUR7.CD ce samedi par le ministre provincial de l'intérieur, Roger Chery Kimbwasu.

Il explique que la fouille se poursuit en vue de sortir de décombres les morts et les probables survivants.

" On craint que le bilan puisse s'alourdir ", s'inquiète le



La RDC veut régulariser ses cotisations auprès des organisations internationales

La 46ème réunion du Conseil des ministres, présidée par le chef de l'Etat s'est tenue vendredi 28 août par vidéoconférence. Dans sa communication, Félix Antoine Tshisekedi a évoqué plusieurs points notamment le règlement des cotisations du pays auprès des organisations internationales, l'activisme de certains extrémistes se réclamant des partis politiques membres de la coalition au pouvoir et la problématique des tests de COVID-19 exigés avant tout déplacement.

Le Président de la République est revenu sur la nécessité de régulariser les cotisations de RDC auprès des organisations internationales dont elle est membre ; en

particulier l'ONU et l'Union africaine. Il s'agit, selon lui, d'éponger les arriérés des cotisations, en considération des implications qu'entraîne le non-paiement de ces arriérés en terme notamment de privation du droit d'éligibilité à des postes de direction et du droit de vote.

Le Chef de l'Etat, ayant constaté que cette situation n'a guère évolué, a chargé le Premier ministre de réunir la ministre d'Etat en charge des Affaires étrangères et son collègue de la Coopération internationale ainsi que le ministre des Finances de faire l'état de la situation et de proposer au prochain Conseil des ministres un plan d'apurement des arriérés de ces cotisations

LUBERO

Des miliciens rendent leurs armes à la MONUSCO

Plus de vingt armes ont été remises à la section DDR de la MONUSCO basée à Kanyabayonga au sud du territoire de Lubero (Nord-Kivu). Il s'agit d'armes des anciens combattants Mai-Mai du groupe Mazembe, qui se sont rendus en l'espace d'un mois, depuis la mort de leur leader, Kitete Bushu. L'information a été livrée vendredi 28 août à Radio Okapi par le bourgmestre de la commune rurale de Kanyabayonga, Paluku Heri Vutseme, précisant qu'ils sont au total 63 anciens combattants.

Ces derniers quittaient la brousse de façon sporadique. Certains étaient munis d'armes à feu et d'autres avec des armes blanches. Ils se rendaient à la MONUSCO, à travers la section DDR, selon la même source.

Au total, 25 armes du type AK47, un lance-roquette et une grenade ont déjà déposés par ces ex-combattants auprès de la MONUSCO. Cette dernière leur délivre en retour un certificat attestant leur désarmement et le re-

tour du porteur au sein de la communauté, ajoute le bourgmestre.

Tous ces combattants qui se sont rendus vivent maintenant dans la communauté, dont la plupart auprès de leurs membres de famille. Cependant, depuis leur retour à la communauté, ces anciens miliciens n'ont bénéficié d'aucune prise en charge. Le bourgmestre de Kanyabayonga Heri Vutseme indique que ces derniers plaident pour une réinsertion à travers des activités génératrices de revenus pour leur autonomisation.

Jacques Makata, coordonnateur de la commission interprovinciale d'appuis au processus de désarmement et réinsertion communautaire au Nord-Kivu, se dit au courant de cette situation. Il affirme que leur prise en charge attend le résultat des plaidoyers du gouverneur de province auprès du gouvernement central et des partenaires.

KWANGO

Un éboulement dans un carré minier: 9 morts !

ministre en charge de l'intérieur au Maniema.

Entre-temps, le cabinet du gouverneur ad intérim, Jean-Pierre Amadi Lubenga affirme avoir dépêché une équipe composée de deux ministres provinciaux pour s'enquérir de la situation.

Il sied de noter que ce carré minier consiste à l'exploitation artisanale d'or dans la partie sud de la province du Maniema.

Morisho Tambwe, à Kindu

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs

Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Benoit BL
0990307909
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Benoit Dinganga
technique
Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728
Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba
Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor
Vente
-
Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

L'ONU condamne les menaces de mort à l'encontre du docteur Mukwege

Depuis la remise de son prix, le gynécologue congolais est plus actif encore dans la dénonciation des exactions commises en République démocratique du Congo, mais aussi pour demander justice pour les crimes commis lors de la guerre. Ces dernières semaines, lui et son entourage ont fait ces dernières l'objet de menaces de mort. Le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme condamne ces menaces dont fait l'objet le prix Nobel de la paix.

La cheffe des droits de l'homme de l'ONU, Michelle Bachelet, a exprimé le vendredi 28 août 2020 sa profonde inquiétude concernant les récentes menaces de mort dirigées contre le Docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018.

La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé à une action rapide pour enquêter sur les auteurs de ces menaces avant de les traduire en justice.

En effet, des intimidations, correspondances haineuses et menaces de mort rythment le quotidien du «réparateur» des femmes violentées. Et la «récente montée alarmante des menaces contre le Dr Mukwege» ont été transmises par les médias sociaux et au cours d'appels téléphoniques adressés à lui et à sa famille.

Ces nouvelles menaces font suite au nouveau plaidoyer du médecin «en faveur de la paix dans l'Est du pays. Le Dr Mukwege propose la création d'un tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo (RDC) afin de juger «les graves crimes qui y sont commis contre la population civile».

Le défenseur congolais des droits de l'homme a déjà reçu des menaces de mort dans le passé. En octobre 2012, il avait même été la cible d'une violente attaque armée, avant d'être exfiltré du pays avec sa famille par les troupes de la Mission de l'ONU en RDC (MONUSCO).0

Les services de Mme Bachelet rappellent d'ailleurs qu'il est «une voix forte et constante pour la reddition des comptes des responsables de violences sexuelles».

« La vie de Dr Mukwege semble être sérieusement menacée »

En fervent défenseur du « Rapport Mapping » de 2010, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Dr Mukwege a documenté des centaines de violations graves des droits de l'homme qui se sont produites dans l'est de la RDC entre 1993 et 2003. Cela a permis d'identifier dans de nombreux cas les groupes et entités considérés comme responsables de ces crimes.

«Sa vie semble être sérieusement menacée», a déclaré la Haute-Commissaire, tout en plaidant pour « une enquête efficace, rapide, approfondie et impartiale sur les menaces dont il a fait l'objet ». Pour les services de Mme Bachelet, il est essentiel que les responsables soient traduits en justice et que la vérité soit connue, à la fois pour protéger la vie du Dr Mukwege.

Cela permettrait de dissuader ceux qui attaquent, menacent ou intimident le personnel médical et les défenseurs des droits de l'homme qui, comme lui, « travaillent pour le bien-être du peuple congolais, souvent dans des circonstances exceptionnellement difficiles ».

A cet égard, la cheffe des droits de l'homme salue « l'engagement public du président Tshisekedi à assurer sa sécurité. Elle espère que Denis Mukwege et son équipe bénéficieront d'une protection complète de la part des autorités congolaises afin que le travail indispensable qu'ils accomplissent jour après jour à l'hôpital de Panzi puisse être garanti.

Le Dr Mukwege, qui a fondé et dirige l'hôpital Panzi à Bukavu, a obtenu le prix Nobel de la paix 2018, pour ses décennies de travail au service de milliers de femmes victimes de violences sexuelles dans l'est de la RDC. Il a également été un fervent défenseur contre l'utilisation du viol comme arme de guerre et pour une protection accrue des femmes.

Toutes les autorités compétentes doivent condamner ouvertement ces menaces

« Le Dr Mukwege est un véritable héros – déterminé, courageux et extrêmement efficace », a affirmé Mme Bachelet. «Pendant des années, il a aidé des milliers de femmes gravement blessées et traumatisées

quand il n'y avait personne d'autre pour s'occuper d'elles, et en même temps il a beaucoup œuvré pour faire connaître leur situation et inciter d'autres personnes à essayer de lutter contre l'épidémie incontrôlée de violence sexuelle dans l'est de la RDC».

Plus largement, la Haute-Commissaire a souligné la nécessité pour toutes les autorités compétentes de condamner ouvertement les menaces. Et, afin de faire face à ce problème sur le long terme, elle a exhorté les autorités congolaises à adopter le projet de loi sur la protection et la réglementation de l'activité des défenseurs des droits de l'homme.

La cheffe des droits de l'homme de l'ONU a également appelé les autorités congolaises à renforcer leurs efforts pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et de nouveaux abus dans l'est de la RDC; et à prendre des mesures concrètes pour mettre en place des processus de justice transitionnelle qui accordent aux milliers de victimes des conflits successifs leurs droits à la justice, à la vérité et aux réparations.

Le Congolais, prix Nobel de la Paix fait l'objet d'intimidations. À cause de son plaidoyer en faveur de la paix dans l'est du pays, Denis Mukwege dérange certains esprits. Selon le président Félix Tshisekedi, intimidations, correspondances haineuses et menaces de mort sont le lot quotidien du « réparateur » des femmes violentées.

Le docteur Mukwege propose la création d'un tribunal pénal international pour la RDC. Pour lui, ce tribunal serait appelé à juger les graves crimes qui ont été commis dans le pays contre la population civile depuis le déclenchement de la guerre de l'AFDL en 1996. Denis Mukwege était alors médecin à l'hôpital de Lemera, première cible des envahisseurs.

Il sied de signaler que des diplomates étrangers en poste à Kinshasa se disent également préoccupés par ces menaces qui pèsent sur le docteur Mukwege, et affichent leur soutien au médecin qui a fondé l'hôpital de Panzi où sont soignées les femmes violentées du Kivu. En octobre 2012, le docteur Mukwege avait été la cible d'une violente attaque armée. Il avait été exfiltré du pays avec sa famille par les troupes de la Monusco.

Louis-Paul Eyenga

Accusée de faux en écriture

Yvette Kimbuta sous mandat d'arrêt provisoire

Yvette Kimbuta, épouse de l'ex gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta, est placée sous mandat d'arrêt provisoire pour faux et usage de faux dans un conflit parcellaire.

Depuis le vendredi 28 août 2020, elle est détenue au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. La parcelle querellée est située sur l'avenue Cercle dans la commune de la Gombe.

Yvette Kimbuta est donc poursuivie pour faux en écriture et extorsion des signatures, signalent des sources judiciaires qui poursuivent que «le

magistrat a constaté une incohérence au niveau du certificat d'enregistrement obtenu en 2012 après transaction avec la propriétaire, Lucienne Musapa, pourtant décédée en 2010».

Les mêmes sources ajoutent que le liquidateur de la famille, qui avait porté l'affaire en justice, soutient que la résidence familiale a été vendue, de manière irrégulière, par le conservateur des titres immobiliers.

Les enquêtes sont en cours au niveau du Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa Gombe, afin d'éclaircir cette affaire.

MCP/LR

4400 actes criminels et 96 morts à Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa en 6 mois

Le groupe thématique gouvernance et sécurité du cadre de concertation de la société civile du Haut-Katanga a enregistré plus de quatre mille quatre cents cas d'actes criminels, dont près de cent morts enregistrés dans les villes de Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa de janvier à juillet 2020.

Ce bilan a été porté à la connaissance du public ce vendredi 28 août au cours d'une séance de restitution organisée par cette structure citoyenne. C'était en présence du représentant de l'autorité provinciale.

Sont pointés du doigt les hommes en uniformes de la police et de l'armée non identifiés. « Nous avons enregistré 4417 cas allant de vol simple au vol avec armes. La ville de Lubumbashi avec 2978, Kasumbalesa, avec 916 cas. Le reste est disséminé dans d'autres villes. 75% des cas sont les personnes en armes et en uniformes de la police et de l'armée non autrement identifiés et les 20% c'est pour la population civile. Il y a une partie des enfants en conflits avec la loi et les adolescents qui constituent aussi les 5 % de ces crimes-là. Il y a 96 morts. Les 96 cas c'est Lubumbashi, Kasumbalesa et Likasi », a détaillé Bertin Tshoz de la thématique Gouvernance et sécurité du cadre de concertation de la société civile du Haut-Katanga.

Il fait des recommandations suivantes : « Aujourd'hui, dans le contexte où nous sommes il faut qu'on forme des unités spécialisées pour faire face aux bandits et aux criminels. Il y a une intense circulation des armes au niveau de la ville de Lubumbashi. Au niveau de l'équipe de la coordination de récupération des armes légères et petits calibres nous sommes en train de voir comment nous pouvons travailler avec ces gens-là, dans la sensibilisation et que cette structure officielle puisse commencer à récupérer ces armes ». RO

Jeunesse des partis ?

Kinshasa menacé par des milices

La police nationale congolaise a démantelé le jeudi 27 août un réseau d'inciviques en formation « militaire » au quartier Kingabwa, dans la commune de Limete. Vingt-trois d'entre ces jeunes ont été appréhendés. Dans un communiqué, la police affirme que ces hommes avaient organisé une milice. Un groupe qui, selon les personnes arrêtées, devait suppléer la police et la sécurité pour défendre le pouvoir de Félix Tshisekedi en cas de tentative de déstabilisation. Selon le communiqué de la police rendu public hier dans la soirée, 23 personnes appartenant à ce groupe ont été arrêtées. La police affirme qu'elle poursuit les enquêtes pour « retrouver le reste de la bande et les commanditaires de cette entreprise séditieuse, qui qu'ils soient et où qu'ils soient ».

Contrairement aux accusations d'une certaine opinion selon lesquel-

les ces malfrats auraient bénéficié du soutien du parti présidentiel, Augustin Kabuya, secrétaire de l'UDPS, parle des allégations mensongères visant à ternir l'image du parti présidentiel. A l'en croire, c'est le président intérimaire qui a alerté en premier le chef de l'Etat pour dénoncer cette « milice en formation ». « Pour rappel, le lundi, président Jean-Marc Kabund avait fait son rapport auprès du chef de l'Etat par rapport à la question, comment expliquer l'UDPS qui est citée, pouvait encore dénoncer cette affaire, c'est pour vous dire que les gens ne vont plus se fatiguer à raconter des histoires contre l'UDPS », a-t-il déclaré. Augustin Kabuya, se demande si ceux qui accusent l'UDPS n'ont pas un problème psychologique. Selon lui, « on nous colle ces bêtises », « ceux qui réfléchissent de cette manière, leur place est au CNPP [Centre neuro-psycho-pathologique, NDLR] ». Et de rappeler : « on n'a ja-

mais pensé à une branche armée quand nous étions dans l'opposition, pourquoi le ferions-nous maintenant que nous avons le pouvoir ? Jusqu'à quand fera-t-on porter à l'UDPS tous les péchés d'Israël ? »

Le démantèlement d'un réseau d'inciviques le jeudi 27 août opérant au quartier Kingabwa, dans la commune de Limete n'a pas laissé indifférent le Front commun pour le Congo (FCC). Dans une déclaration faite à travers sa conférence des présidents, ce vendredi 28 août, la plateforme de Joseph Kabila dit avoir suivi avec « étonnement » cette information faisant état « de l'existence attestée des bases abritant des milices se revendiquant de l'UDPS. »

Le Front commun pour le Congo exige une enquête pour tirer au clair le dossier de la présence d'une milice en formation à Kingabwa, dans la commune de Limete, démantelée par la Police nationale congolaise.

Par ailleurs, le FCC affirme constater « une similitude entre les activités de ces malfrats démantelés à Kinshasa et celles des groupes de hors-la-loi, identifiés également à Kasumbalesa dans la province du Haut-Katanga. »

La plateforme se dit préoccupée de voir ces milices urbaines se multiplier et exige qu'une enquête minutieuse et approfondie soit menée, et que « la justice militaire se saisisse, en procédure de flagrance, de ces cas graves d'atteintes à la paix et à la sécurité nationales afin d'en identifier les commanditaires, et de leur infliger les sanctions les plus sévères ». De toutes les façons, le ministre ayant l'Intérieur et la sécurité dans ses attributions est convié à s'occuper du foisonnement de ces milices sous le couvert de « jeunesse » de partis politiques. On sait bien à quelle besogne ces jeunes sont affectés de temps en temps.

Louis-Paul Eyenga

Opportunités

Le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi préside la 46ème réunion du conseil des ministres

La Communication du Chef de l'Etat aux membres du gouvernement, les points d'informations, l'approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres, l'examen et l'adoption de dossiers et l'examen et l'adoption des projets des textes sont les cinq points inscrits à l'ordre du jour de la 46ème réunion du Conseil des ministres hebdomadaire, que le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidée ce vendredi 28 août 2020 par visioconférence, à partir de son cabinet de travail de la Cité de l'Union africaine.

Aux points d'informations, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières a présenté l'état et l'administration du territoire. Le ministre de la Défense nationale et anciens combattants a, quant à lui, expliqué la situation sécuritaire du pays, avant que son collègue de l'économie nationale ne s'attarde sur l'évolution des prix des produits de première nécessité sur le marché.

Invité à prendre part à ce Conseil des ministres, le gouverneur de la Banque centrale du Congo (BCC) a expliqué l'évolution de la situation récente sur le marché des changes.

S'agissant de l'Examen et de l'adoption des dossiers, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières s'est



attardé sur la situation actuelle au poste frontière de Kasumbalesa, au Haut-Katanga, avant que le ministre de la Santé publique ne présente l'évolution de la situation de la pandémie de la Covid-19 et autres épidémies en République démocratique du Congo.

Il a également été procédé au relevé des décisions de la 45ème réunion du Conseil des ministres du vendredi 21 août 2020.

Le Directeur de cabinet a.i du Chef de l'Etat, Eberande Kashmir Kolongele, a assisté à cette réunion

aux côtés du Chef de l'Etat. Les détails des points examinés au cours de cette réunion seront livrés dans le compte-rendu qui sera fait par le ministre de la communication et médias, porte-parole du gouvernement.

Il sied de signaler que le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle milice dans la province du Sud-Kivu dénommée « Association pour la balkanisation de la RDC ». Selon les ministres de l'intérieur et de la défense nationale, cette milice est principalement constituée des étrangers et des anciens rebelles du M23.

« Dans le Sud-Kivu, il a été annoncé la création par certains rebelles ex-M23, d'un mouvement insurrectionnel dénommé « Association pour la balkanisation de la RDC » constituée en grande partie d'éléments étrangers et rebelles ex M23 », peut-on lire dans le compte rendu.

Le gouvernement a annoncé également que ce mouvement a fait des tentatives d'occupation de certaines localités et y a hissé le drapeau de la prétendue République du Kivu. Ce drapeau a été enlevé après l'intervention de l'armée.

Louis-Paul Eyenga

UNPC : le congrès annoncé du 21 au 23 septembre 2020 à Moanda

Le président de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), Kasonga Tshilunde annonce la tenue du congrès de l'UNPC, du 21 au 23 septembre 2020, dans la ville côtière de Moanda, au Kongo Central.

Une conférence sera tenue ce mardi 1^{er} septembre au siège de l'UNPC à Kinshasa pour confirmer cette rencontre.

Le numéro 1 de cette corporation des journalistes a livré la nouvelle à l'issue d'un entretien qu'il a eu samedi avec le gouverneur du Kongo Central, Atou Matubuana, à son retour de la ville de Moanda où aura lieu cet événement pratiquement dans un mois.

S'agissant de la mission d'inspection effectuée à Moanda, Kasonga Tshilunde a indiqué que lui et sa délégation ont été satisfaits. D'ailleurs, dit-il, les sites d'hébergement et de divertissement ont été repérés. Les congressistes passeront un bon séjour sur place.

Les deux personnalités ont échangé également sur le partenariat entre la presse et l'exécutif provincial. Le président de l'UNPC a saisi cette occasion pour rappeler aux journalistes, les conditions à remplir pour obtenir la carte professionnelle.

LPE

Les sociétés minières ont 15 jours pour rapatrier 1,5 milliard USD de recettes d'exportation

Des sociétés minières concernées par le non rapatriement d'un montant total de 1,5 milliard de dollars américains des recettes d'exportation entre juin 2019 à ce jour ont un délai de 15 jours pour régulariser leur situation.

Le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, tient à ce que la disposition légale en la matière soit respectée. Il l'a rappelé au cours de la réunion du Conseil des ministres du 28 août 2020.

«Le président de la République a engagé le Gouvernement à ce que toutes les entreprises minières concernées qui n'ont pas encore régularisé leur situation par rapport à cette obligation légale de rapatriement, de le

faire endéans quinze jours. Dépasser ce délai, les services compétents de la Banque centrale et de la DGRAD devront appliquer des sanctions sévères contre les contrevenants », a rapporté le porte-parole du Gouvernement, David-Jolino Makelele.

Visiblement, Félix Antoine Tshisekedi a déploré une sorte de violation délibérée de la loi minière par certaines sociétés minières qui n'ont pas rapatrié environ 1,5 milliard USD depuis près de 14 mois.

Cette mesure légale concerne également tous les opérateurs minières qui exportent actuellement les produits marchands des mines et les vendent à l'étranger. Aussi tôt après la vente et l'encaissement, ils sont tenus de respecter ce délai légal.

« Aux termes de l'article 269 du Code minier, le titulaire d'un titre minier qui, en phase d'amortissement de son investissement, exporte les produits marchands des mines est : autorisé à garder et à gérer dans son compte principal et ses comptes de service de la dette étrangère les recettes de ses ventes à l'exportation à concurrence de 40%; tenu de rapatrier obligatoirement dans son compte ouvert en Rd Congo, 60% des recettes d'exportation dans les quinze jours à dater de l'encaissement au compte principal pr&vu à l'article 267 dudit Code », a rappelé le chef de l'Etat cité par le porte-parole.

Si, en revanche, le titulaire du

droit minier a déjà amorti son investissement, la suite de la disposition nous indique qu'il est tenu de rapatrier 100% des recettes de ses ventes à l'exportation dans son compte national principal en République démocratique du Congo.

La Banque centrale du Congo (BCC) avait déjà sommé les entreprises minières de rapatrier, via le circuit bancaire, 60% de revenus bruts en devises de leurs exportations, tel que l'exige la loi.

«Le contrôle de rapatriement des devises par les miniers se prépare déjà et sera lancé d'un moment à l'autre. Ils ont déjà été notifiés quant à ce », avait indiqué le gouverneur Deogratias Mutombo le 10 juillet 2020.

Zoom Eco / LR

Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020

La feuille de route ajustée et le rapport de cadrage adopté

Les membres du comité exécutif de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE-RDC) ont adopté la feuille de route et le rapport de cadrage du secrétariat technique, mercredi dernier, lors de la 102^{ème} réunion ordinaire dudit comité présidée par la vice-Première ministre Elysée Munembwe, dans la salle «Mulumba Lukoji» du Ministère du Plan.

Selon les explications du Coor-

donnateur national Jean-Jacques Kayembe à la plénière, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, dans le cadre de la mise à jour de son Plan de travail triennal, a adopté sa Feuille de route des priorités à réaliser de juillet à décembre 2020.

C'est ainsi que concomitamment à cette adoption de la feuille de route et tenant compte des répercussions de la pandémie de la COVID-19 tant sur les

industries extractives que sur les aspects fondamentaux de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC, le Comité Exécutif, a donné mandat au Secrétariat Technique de produire un Rapport assoupli.

C'est dans ce cadre que le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, sur base des informations contenues dans le Rapport contextuel ITIE-RDC 2017-2018 et, au regard aux exigences à accomplir pour produire ledit rapport assoupli, a procédé à l'actualisation du cadrage 2018, 2019 et 1^{er} Semestre 2020 en vue de circonscrire, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble des informations à divulguer.

Ce rapport de cadrage vise à déterminer, avec précision, les données que doit contenir le Rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020 qui sera publié au plus tard le 31 décembre 2020.

Faisant le point de la situation sur les activités entreprises depuis la prise de ses fonctions en date du 05 août dernier, le coordonnateur Kayembe qui se sert de la feuille de route lui assignée par le Comité exécutif, a dit avoir entrepris plusieurs rencontres avec toutes les parties prenantes pour harmoniser sa vision du processus avec ces dernières.

La version ajustée de cette feuille de route adoptée séance tenante par la plénière après débat et délibération, a un montant total d'un million cent seize mille dollars américains et s'étend sur la période allant de juillet à décembre 2020.

Le comité exécutif a aussi décidé que l'exécution de cette feuille de route soit son apanage et que les partenaires financiers et techniques (PTF) ne se limitent qu'à l'accompagner financièrement.

Présentant la synthèse du rapport de la remise et reprise entre la

coordination nationale et la coordination intérimaire, le Coordonnateur national de l'ITIE-RDC, Ingénieur Jean-Jacques Kayembe Mufwankolo a fait remarquer que les états financiers qu'il a hérités de ses prédécesseurs n'étaient pas sanctionnés par un audit financier organisationnel.

Faisant le point de la situation sur les activités entreprises depuis la prise de ses fonctions le 05 août dernier, le coordonnateur Kayembe qui se sert de la feuille de route lui assignée par le Comité exécutif, a dit avoir entrepris plusieurs rencontres avec toutes les parties prenantes pour harmoniser sa vision du processus avec ces dernières.

La version ajustée de cette feuille de route adoptée séance tenante par la plénière après débat et délibération, a un montant total d'un million cent seize mille dollars américains et s'étend sur la période allant de juillet à décembre 2020.

Le comité exécutif a aussi décidé que l'exécution de cette feuille de route soit son apanage et que les partenaires financiers et techniques (PTF) ne se limitent qu'à l'accompagner financièrement.

Les membres de cet organe d'orientation et d'évaluation de la mise en œuvre se sont également engagés à faire un plaidoyer collectif auprès du gouvernement, de manière à garantir la ligne budgétaire de cette feuille de route.

Par ailleurs, le Comité exécutif a approuvé l'initiative de la coordination nationale pour que lui soit fourni chaque le 05 du mois, un rapport d'activités pour évaluation.

Dans le divers, les membres du Comité exécutif se sont appesantis sur la représentation de la RDC au Conseil d'administration de l'ITIE international. ACP

Vers la fermeture de tous les ports illégaux et clandestins

Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé ce jour, la 46^{ème} réunion du Conseil des ministres. La communication du Chef de l'Etat aux membres du gouvernement, les points d'informations, l'approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres, l'examen et l'adoption de dossiers et l'examen et l'adoption des projets des textes, sont les cinq points inscrits à l'ordre du jour du conseil des ministres, que le Chef de l'Etat a présidée ce vendredi 28 août par visioconférence, à partir de son cabinet de travail de la Cité de l'Union africaine. Aux points d'informations, le Vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, a présenté l'état et l'administration du territoire.

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a, quant à lui, expliqué la situation sécuritaire du pays, avant que son collègue de l'Economie nationale ne s'attarde sur l'évolution des prix des produits de première nécessité. Invité à prendre part à ce conseil des ministres qui s'est

tenu en virtuel, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, a expliqué, l'évolution de la situation récente sur le marché de change.

S'agissant de l'examen et de l'adoption des dossiers, le Vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières s'est attardé sur la situation actuelle au poste-frontière de Kasumbalesa, au Haut-Katanga, avant que le ministre de la Santé publique ne présente l'évolution de la situation de la pandémie de la COVID-19 et autres épidémies en République Démocratique du Congo. Il a également été procédé au relevé des décisions de la 45^{ème} réunion du Conseil des ministres du vendredi 21 août dernier.

Le Directeur de cabinet a.i du Chef de l'Etat, Désiré-Cashmir Eberande Kolongele, a assisté à cette réunion aux côtés du Chef de l'Etat. Les détails des points examinés au cours de cette réunion seront livrés dans le compte-rendu qui sera fait par le ministre d'Etat, ministre de la Communication et Médias, porte-parole du gouvernement.

KONGO-CENTRAL

Exhumation des corps des jumeaux tués à Sekebanza pour inhumation à Kinshasa



Le gouverneur du Kongo-Central Atou Matubuana devant les restes humains de deux frères jumeaux brûlés vifs le 30 juillet dernier à Kinzau Mvute. Radio Okapi Photo Nana Pluriche Mambu.

Les restes humains de deux frères jumeaux brûlés vifs le 30 juillet dernier à Kinzau Mvute dans le territoire de Sekebanza (Kongo-Central) viennent d'être exhumés ce vendredi 28 août pour leur inhumation à Kinshasa.

Enterrés dans les sacs, sans croix, dans des fosses creusées hors normes le 31 juillet dernier, les restes humains de Max Senga et Percé Ntumba, deux frères jumeaux brûlés vifs après avoir été confondus à des voleurs ont été exhumés aux petites heures du matin de ce vendredi. La douleur de la famille est indescriptible.

Cette opération effectuée par la croix

rouge locale, devant les ministres provinciaux de l'Intérieur et celui de la Justice est rendue possible par le gouverneur Atou Matubuana qui a ainsi répondu à la demande de la famille des défunts.

Le gouverneur du Kongo-Central qui a pris en charge les frais liés à cette exhumation, des cercueils, 2 corbillards et un bus pour le transport a rendu des hommages à ces illustres disparus à Matadi.

Hubert Kalonji, président de Grand Kasai qui a pris part à la cérémonie des hommages rendus à ces jumeaux à Matadi, appelle les Congolais à ne pas se déchirer à la suite de cet incident, mais plutôt à s'unir.

ITURI

3 morts et 500 maisons incendiées à Aru

Trois personnes sont mortes, quarante-huit autres kidnappées et cinq cents maisons incendiées lors d'une incursion d'hommes armés identifiés aux miliciens de l'Union des révolutionnaires pour le développement du peuple congolais (URDP/ CODECO) dans le village Chaba en territoire d'Aru. Cette attaque s'est produite samedi 29 août à 18 kilomètres du secteur de Ndo dans le groupement Kandoi.

Des sources locales renseignent que ces miliciens en tenue civile ont également pillé plusieurs biens de la population, avant de prendre le large.

Le chef d'antenne de la société civile du secteur de Ndo dit s'interroger sur le sens de ces meurtres commis par ces miliciens de la CODECO, alors même que le processus de leur reddition est en cours.

LOMAMI

3 policiers et 2 militaires condamnés par la justice à Luputa

Le tribunal militaire garnison de Mweneditu dans la province de Lomami, siégeant en foraine le samedi 29 août 2020 à Luputa chef-lieu du territoire de Luilu, a prononcé son jugement sur plusieurs causes.

Le tribunal a condamné les policiers Mutala Mubenga, originaire du territoire de Ngandajika à 12 mois de prison ferme pour violation de consignes plus amende correctionnelle de 250.000 francs congolais et Muya Kazadi à 8 mois de prison ferme plus une amende de 350.000 francs congolais pour outrage à son supérieur.

Le policier Jean Tshibambe Kasongo a été condamné à 12 mois de prison ferme pour des menaces avec l'intention de vou-

loir incendié le véhicule de la Raw Bank lors de la paie des policiers au territoire de Luilu avec une amende de 350.000 francs congolais.

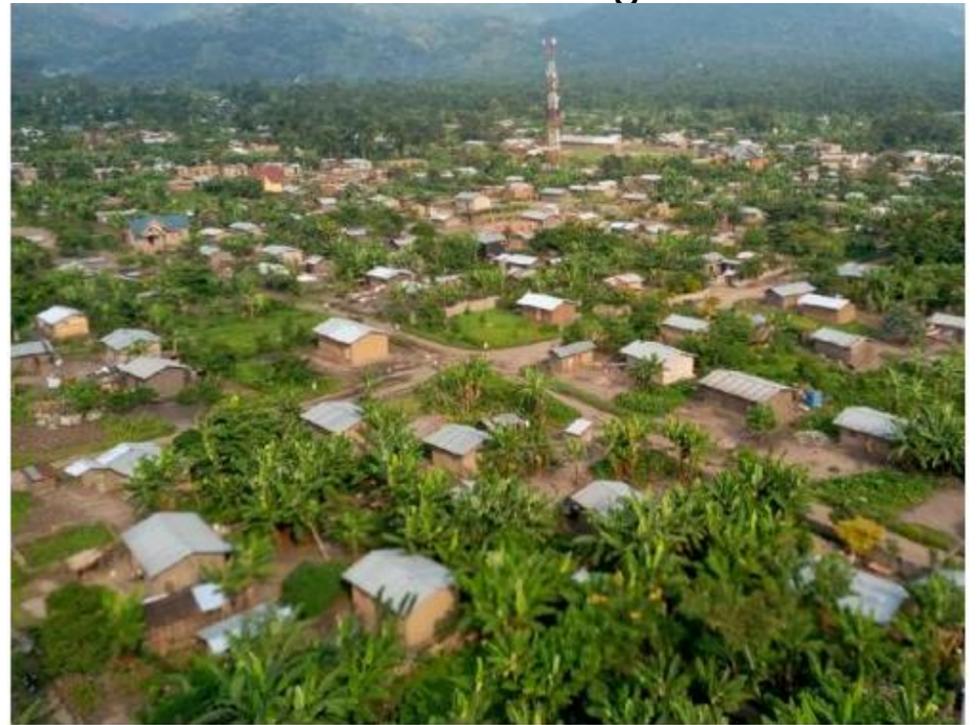
Par ailleurs, les militaires Kyando Mukala et Pensha Pensha ont été condamnés respectivement pour violation de consignes à 2 ans de prison ferme avec une amende de 300.000 francs congolais et pour coups et blessures volontaires à 12 mois de prison ferme.

Il sied de signaler que le tribunal militaire de garnison de Mweneditu est annoncé pour ce lundi 31 août au territoire de Ngandajika pour rendre le jugement des autres dossiers.

Socrate Tshimanga, à Lomami

BENI

5 corps des civils découverts sur l'axe Mbau-Kamango



Vue aérienne de Mamove et Kamango en territoire de Beni, dans la partie Nord-Ouest. Radio Okapi/ Photo Marc Maro Fimbo.

Cinq corps sans vie ont été découverts samedi 29 août dans la localité de Mbau, non loin du lieu où les rebelles ADF avaient tendu une embuscade contre deux voitures 4x4 des FARDC cette semaine. Parmi les victimes, il y aurait quatre femmes, indique la société civile d'Oicha, chef-lieu du territoire de Beni. Selon elle, ce bilan pourrait être revu à la hausse car la fouille se poursuit.

En réaction aux multiples attaques des rebelles ADF, le président de la société civile d'Oicha, Philippe Paluku Bonane, dénonce la libre circulation de ces rebelles dans la zone :

« Avec les différentes attaques, ça devient catastrophique parce que l'ennemi est en train de faire des navettes presque dans les environs de la commune d'Oicha. C'est comme le cas qui s'était passé avant-hier, il y

a eu embuscade au niveau de la route Mbau-Kamango, où nous avons perdu certaines personnes qui sont mortes, d'autres sont des épouses militaires. Il y a aussi maintenant cette navette qui se passe presque partout. Donc, nous nous sommes plus dans le triangle de la mort actuellement nous parlons du cercle de la mort, parce que de l'est à l'ouest, l'ennemi est en train de faire des navettes presque partout. »

Il en appelle à la responsabilité des autorités militaires pour mettre un terme à ces attaques à répétition contre les civils.

« La population aujourd'hui vit la peur au ventre. Donc, elle manque où elle peut encore aller parce qu'il n'y a plus accès aux champs. Donc, une fois que vous allez aux champs, ça sera une chance d'y quitter parce que l'ennemi est en train de circuler presque partout », poursuit Philippe Paluku.

NORD-KIVU

10 rebelles ADF tués par l'armée à Beni

Le porte-parole de l'armée dans les opérations SUKOLA 1, Anthony Mwalushayi, a affirmé que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ont tué 10 rebelles d'Allied Democratic Forces (ADF) dans une triple contre-attaque à Beni (Nord-Kivu), la nuit du vendredi au samedi 29 août 2020.

Il affirme que ces assaillants ont été exécutés sur le tronçon routier Mbau-Kamango.

" Il y a eu accrochage entre nos éléments des FARDC et les présumés rebelles ADF sur l'axe routier Mbau-Kamango. Nous avons riposté à l'attaque-ennemi qui a visé le convoi du commandement militaire dans la région de Beni. 2 rebelles sont décédés sur place. Nos éléments ont poursuivi l'ennemi dans la profondeur et ont neutralisé 8 autres. Ce qui fait un bilan provisoire de 10 rebelles tués ", a expliqué le lieutenant Antony Mualushayi.

Entre-temps, poursuit-il, de nombreux blessés ont été enregistrés dans les deux côtés. L'armée dresse un bilan de 6 militaires grièvement blessés dans son rang. Ces

derniers poursuivent des soins appropriés.

Le porte-parole des forces loyalistes dans la région de Beni indique en outre qu'un véhicule de l'armée a été saccagé par les rebelles. Il en est de même pour une moto qui appartenait à un cultivateur.

Néanmoins, d'autres sources rencontrées mais non confirmées officiellement indiquent que des morts ont été enregistrés du côté de l'armée.

Loin de là, à Mukakira dans la même région, 2 civils (cultivateurs de profession, Ndlr) ont été abattus par lesdits rebelles. Cette nouvelle est confirmée par Rosette Kavula, administrateur adjoint du territoire de Beni en charge des finances.

Elle précise par ailleurs que 3 autres personnes ont été exécutées par arme à feu et blanche à Mbau, plus précisément à Kitaura.

Rosette Kavula renseigne que l'ennemi a été vite repéré par les habitants pendant qu'il voulait progresser vers le centre, et que ces derniers ont alerté l'armée qui est vite descendue sur le lieu.

Bantou Kapanza Son, à Beni

Réalisation : radiookapi.net

L'Affaire Karega pénalise les relations entre la RDC et le Rwanda

Malgré le semblant d'une bonne entente affichée entre la RDC et le Rwanda, les relations entre Kinshasa et Kigali ne sont jamais au beau fixe depuis 1994 et l'arrivée au pouvoir du Front Patriotique Rwandais (FPR) avec son inamovible et hégémoniste chef ; Paul Kagame.

Si Kagame s'est toujours félicité d'avoir contribué à l'éviction de Mobutu à la tête du Zaïre et son remplacement momentané par Laurent-Désiré Kabila à la tête du Congo le 17 mai 1997, son pays le Rwanda ne s'est jamais caché de son expansionnisme glouton. Dès 1994, il s'était déjà employé à occuper une partie de l'Est du Congo sous prétexte de la chasse aux Interahamwe ; ces miliciens Hutus présumés génocidaires contre les Tutsis à la chute d'Habyarimana.

Des rebellions fabriquées aux rebelles téléguidés depuis Kigali dont certains aujourd'hui aux affaires de l'Etat à Kinshasa, l'Est du pays avec ses deux provinces du Nord et Sud-

Kivu sont aujourd'hui les symboles d'un martyr de plus de 20 ans d'une guerre d'agression et d'occupation qui ne dit pas son nom. Dans sa cohorte, des massacres récurrents des populations civiles qui ont fait près de 20 millions des morts à ce jour dont personne ne semble se préoccuper.

A cela, il faut ajouter le pillage des ressources minières du sous-sol congolais dont le coltan principalement pour lequel Kigali est devenu un grand producteur mondial sans une abondance de ce minerai dans son sol et avec une usine à la clé sur son territoire.

L'affaire Vincent Karega et les massacres de Kasika

Expulsé de l'Afrique du Sud pour sa présumée participation à l'assassinat des opposants rwandais au régime de Paul Kagame dont il est l'un des proches, le nouvel ambassadeur de Kigali à Kinshasa a créé une nouvelle polémique ; preuve symptomatique de cette politique des « relations toxiques des bons-mauvais voisinage

entre Kinshasa et Kigali ».

Dans la diplomatie des réseaux sociaux dont le Rwanda est champion, Vincent Karega dans un tweet qu'il a depuis lors supprimé ; répondait à sa manière et en des termes méprisants à Benjamin Babunda W., un Congolais qui évoquait plus d'un millier de morts dans les massacres de Kasika et d'autres villages, les attribuant à des militaires rwandais. Pour le diplomate rwandais à Kinshasa, tout ceci ne relevait que d'un « narratif simpliste », d'une « calomnie » ou même de la « propagande ».

Or selon l'ONU et les témoignages des survivants, vingt-deux après le déclenchement de leur insurrection soit le 24 août 1998 ; les rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD-Goma) soutenus de leurs alliés militaires rwandais ont bel et bien massacré plus d'un millier de civils dans des villages du Sud-Kivu.

Il y a dix ans déjà, dans son « Mapping Report », le Haut-commissariat des Nations unies aux Droits

de l'Homme détaillait le massacre de Kasika : plus d'un millier de civils, dont de nombreuses femmes et enfants, dans ces villages du Sud-Kivu. Sur les 617 événements qualifiés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité recensés entre 1993 et 2003, aucun n'a été jugé à ce jour.

La colère des Congolais ne s'est pas fait attendre : des politiques aux mouvements citoyens, tout le monde a condamné avec fermeté les propos de l'ambassadeur du Rwanda à Kinshasa avec une seule réclamation, son expulsion du pays. Deux hashtags #ExpulsezKarega ou #Karegaout et une pétition ont été lancés.

Du côté des officiels congolais, on souhaite ne pas réagir pour éviter « d'ajouter de l'huile sur le feu, les relations avec le Rwanda semblent être bonnes ; nous n'avons pas intérêt, nous, à les rendre plus difficiles. Telle doit être aussi la disposition du Rwanda » selon David Jolino Makelele ; le porte-parole du gouvernement au cours d'une conférence de presse. AFRIWAVE /LR

Incident entre Ruberwa et Kankonde

« Le Ministère de l'intérieur n'entend pas céder une de ses attributions »

Dans une mise au point du Vice-Primature, Ministère de l'intérieur sécurité et affaires coutumières parvenue à Politico.cd ce dimanche 30 août 2020 en rapport avec le prétendu incident avec le ministre de la décentralisation au cours du conseil des ministres de ce vendredi 28 août 2020, la cellule de communication de Gilbert Kankonde dément ces allégations et affirme qu'il n'y a pas eu affrontement entre le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur Gilbert Kankonde Nkashama Malamba et celui de la décentralisation Ruberwa Azarias lors du conseil des ministres de ce vendredi.

« Contrairement à ce qui se raconte par certains chroniqueurs se déclarant être de la presse, des personnes peut être sans scrupules

il y a pas eu affrontement entre le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur Gilbert Kankonde Nkashama Malamba et celui de la décentralisation Ruberwa Azarias lors du conseil des ministres de ce vendredi, » lit on dans cette mise au point du Vice-Premier Ministre, Mi-



nistre de l'intérieur Gilbert Kankonde Nkashama Malamba.

Elle note que c'est plutôt la suite des échanges déjà amorcés entre les deux ministres sur plusieurs points.

Entre autres les attributions de deux ministères.

« Le moment était venu de porter cela devant le conseil des ministres. Il ya eu beaucoup de convergences que de divergences, » indique la cellule de communication du dit ministre.

Toutes fois, le Vice Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, sécu-

rité et affaires coutumières a fait remarqué et sa position reste comme telle: que la question de l'identification nationale ainsi que celle de la Ceni restent sous sa bénédiction.

Sur ces points, les compétences sont non négociables et ne peuvent souffrir sous aucun prétexte d'un démembrement.

« Le Ministère de l'intérieur n'entend pas céder, une de ses attributions. »

Sur la question de Kasumbalesa, la mise au point du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur Gilbert Kankonde Nkashama Malamba

affirme qu'il s'agit bien des jeunes désœuvrés à la recherche du bien être.

« Plusieurs ONG de la place ainsi que les confessions religieuses ont confirmé la version du VPM intérieur, » affirme le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur Gilbert Kankonde Nkashama Malamba et qui ajoute: « la grande question est comment organiser la prise en charge de ces jeunes gens ? Au lieu de les traiter des miliciens, bandits, rebelles et vouloir rajouter la peine. »

En rapport avec la saisie du Conseil d'Etat, la mise au point indique qu'il est de droit que certains points de divergences profond (sur l'administration) soient portés à la connaissance du juge administratif.

« Ce dernier peut nous apporter de la lumière. Si on peut se le permettre » c'est comme une forme de question préjudicielle en vue d'éclairer toutes les parties », » lit on.

Et de conclure:

« La démarche du VPM intérieur Gilbert Kankonde est saine et fondée de surcroît. »

Thierry Mfundu

La redevance annuelle sur la certification augmente de 50% le coût d'un téléphone mobile sur trois ans

L'Union pour la défense des consommateurs (UDECOM) n'approuve pas la redevance annuelle sur la certification des appareils mobiles prise instaurée par le ministre des Postes et télécommunications. Raison : cette nouvelle taxe va augmenter le coût de possession d'un téléphone mobile pour tout utilisateur. D'où, la nécessité de rapporter son arrêté ministériel y relatif.

Pour l'UDECOM, cette nouvelle taxe ajoute un coût de près de 50% sur un téléphone d'entrée de gamme au bout de trois ans alors que sa valeur diminue. Car, c'est devenu entre-temps un téléphone d'occasion.

Me Tshipamba fait remarquer qu'un smartphone acheté au prix de 45 dollars américains coûtera 52 dollars la première année, et la deuxième année en rajoutant le coût de la taxe, arrivera à



59 dollars et dès la troisième année, ce téléphone revient à 66 dollars.

Avec une telle démarche estime l'UDECOM, il est difficile d'atteindre l'inclusion numérique prônée par le chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi.

« Le plus choquant avec cette nouvelle redevance, c'est que les smartphones restent encore trop chers pour la plupart des ménages en RD Congo. Selon une étude, 20% des familles les plus pauvres doivent dépenser

19% de leurs revenus annuels pour acquérir un téléphone de base », a déploré Me Chief Tshipamba dont sa structure tient à sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs congolais.

Avec plus de 40 millions d'abonnés aux réseaux téléphoniques et faible taux de couverture nationale d'environ 35%, la RD Congo est encore un désert numérique.

En dépit de cette triste réalité, le Gouvernement aurait fixé l'identification d'un télé-

phone smartphone (3G, 4G et plus) à 7 USD par appareil et à 1 USD pour un téléphone analogique (2G). En prenant la moyenne des tarifs de ces deux catégories, soit 4 USD, d'aucuns avancent le chiffre de 160 millions que l'Etat pourrait générer grâce à la perception de cette redevance annuelle.

Le comble c'est que ce sont les utilisateurs finaux, soit le peuple congolais, qui doivent la supporter et non les opérateurs de la téléphonie mobile érigés en simples collecteurs.

Pour d'aucuns, ne pas surseoir à cet arrêté ministériel rendrait la détention d'un téléphone mobile plus couteuse en RD Congo en appauvrissant le peuple congolais qui vit déjà en dessous du seuil de la pauvreté. Cela produirait ainsi un effet contraire aux priorités du président de la

République qui tient à l'inclusion numérique.

Il y a lieu de rappeler que le ministre des Postes et télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, Augustin Kibassa avait pris le 10 juin 2020 un arrêté ministériel portant mise en place d'un registre central d'identification des équipements appelé Registre des appareils mobiles (RAM).

Le RAM regroupera l'ensemble des numéros IMEI des appareils mobiles connectés sur le réseau de téléphone mobile. Le numéro IMEI, composé de 15 chiffres, constitue le numéro d'identité internationale d'un appareil mobile.

Chaque appareil mobile sera enregistré dans le RAM moyennant un paiement en 6 tranches d'un droit d'enregistrement IMEI annuel auprès de l'ARPTC.

Harris KASONGO

La Commission ECOFIN de l'Assemblée nationale examine la mise en œuvre du Budget 2020

Une dizaine de députés, membres de la Commission économique-financière (ECOFIN) de la chambre basse du Parlement de la RD Congo, ont eu des échanges fructueux le mercredi 26 août 2020 avec le ministre des Finances, Sele Yalaghuli.

Il s'agit d'une rencontre périodique organisée trimestriellement, conformément aux dispositions de la Loi et cela, au titre de suivi d'exécution du Budget voté, a indiqué l'argenter national.

Selon le ministre des Finances, cette rencontre a pour but d'examiner les modalités de mise en œuvre de la Loi des finances. C'est dans ce contexte que cette mission s'organise à la fois au ministère des Finances et dans les trois régies financières, à savoir : la Direction générale des douanes et accises (DGDA), la Direction générale des impôts (DGI) et à la Direction générale des recettes administratives ju-



diciaires domaniales et des participations (DGRAD).

En effet, les deux parties ont décidé, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, de recadrer toutes les préoccupations, en ce qui concerne l'exécution du Budget au niveau de chaque service sur base du Plan de trésorerie (PTR).

Constituée d'élus nationaux, la mission voit tout d'un point de vue de respect

des procédures, des chiffres en ce qui concerne les dépenses ainsi que des mesures d'accompagnement de l'exécution du Budget.

À en croire le patron des Finances, cette mission devra permettre d'identifier les difficultés auxquelles le Gouvernement fait face, non seulement en ce qui concerne les dépenses, mais aussi en termes des recettes.

Le président de la Com-

mission ECOFIN de l'Assemblée nationale, Samuel Simene Wa Simene, a fait savoir que la Loi des Finances publiques, (LOFIP), prévoit que les deux chambres du Parlement votant le Budget soient appelées à contrôler comment celle-ci est exé-

lève des mesures en termes des recommandations pour l'amélioration de la gestion de la chose publique. Ledit contrôle porte essentiellement sur le deuxième trimestre », a déclaré le député national Simene Wa Simene.

Le Parlement au travers de ses deux chambres, est l'Autorité budgétaire. Et le Gouvernement soumet le Budget au Sénat et à l'Assemblée nationale sous forme de projet de Loi de Finances, lequel est séparément examiné en profondeur et voté après amendement au niveau de ces deux chambres, avant d'être promulgué par le chef de l'Etat.

Hormis le Parlement, l'Inspection générale des finances (IGF) tout comme les autres services attitrés procèdent également au contrôle de l'exécution du Budget. L'approche devrait permettre d'éviter par exemple, la surutilisation et/ou la mauvaise allocation des ressources publiques.

Patrick BOMBOKA

MALI

La Cedeao maintient la pression sur la junte

Au Mali, pas d'amélioration en vue. À la confusion de la situation s'est ajoutée l'incompréhension vendredi 28 août alors que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) s'est réunie pour la deuxième fois en l'espace de dix jours.

La junte veut garder la main

Un texte présenté comme « l'acte fondamental » du Comité national pour le salut du peuple (CNSP) a été publié au Journal officiel à la date du 27 mais signé du 24 août depuis Kati, la ville garnison d'où est partie la mutinerie qui a abouti au départ du président IBK. Plus inquiétant encore selon ce document de quatre pages, le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), institué par les militaires, « désigne en son sein un président qui assure les fonctions de chef de l'État ». En l'occurrence, il s'agit du colonel Assimi Goïta, 37 ans. Le document, reproduit sur les réseaux sociaux, figure toujours sur le site du Journal officiel sans que la junte n'ait apporté de démenti ou de confirmation.

Cet « Acte fondamental N°001/CNSP » dispose que le président du CNSP assume les prérogatives habituelles du chef de l'État jusqu'à l'instauration d'institutions transitoires : il « incarne l'unité nationale », est « garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire » et du « respect des traités et accords internationaux ».

En outre, il « nomme » les responsables civils et militaires de haut rang, « signe les ordonnances et décrets adoptés » du CNSP, et « accredit » les ambassadeurs étrangers. C'est un « signe évident de l'accaparement du pouvoir d'État » par les militaires, a tweeté l'ancien ministre de la Justice Mamadou Ismaïla Konaté (2016-2017).

« Le timing de la publication

est surprenant, alors que les chefs d'État de la région refusent toute légitimité aux militaires », a déclaré à l'AFP le chercheur Ibrahim Maïga, de l'Institut d'études de sécurité (ISS) à Bamako. Selon le texte, « avant l'adoption d'une Charte pour la transition », les dispositions de l'Acte fondamental « complètent, modifient ou suppléent celles de la Constitution » de 1992.

La durée de la transition « c'est douze (12) mois »

Réunis ce vendredi en mode virtuel, les voisins du Mali ont maintenu la pression. Ils ont donné douze mois à la junte pour tenir des élections ramenant les civils à la direction du pays, c'est même l'une des conditions à la levée de leurs sanctions. Le chef d'État nigérien, Mahamadou Issoufou, a demandé en sa qualité de président en exercice de la Cedeao à la junte « d'engager une transition civile immédiatement » et la « mise en place rapide d'un gouvernement pour (...) préparer les élections législatives et présidentielle dans un délai de 12 mois », a-t-il déclaré dans son discours de clôture.

La Cedeao a précisé qu'elle souhaitait la « nomination », pour présider la transition, d'une « personnalité, civile, reconnue (...) pour sa probité intellectuelle et morale », ainsi que d'un « Premier ministre civil ». Elle souligne « qu'aucune structure militaire ne devrait être au-dessus du président de la transition ».

La levée des sanctions conditionnée à la transition civile

Les sanctions prises contre le Mali lors du premier sommet extraordinaire de la Cedeao sur la question le 20 août, deux jours après le coup d'État, « seront levées progressivement en fonction de la mise en œuvre (de ces) décisions », a-t-il dit, alors que la

junte plaide pour la levée des sanctions, à commencer par l'embargo sur les échanges. Des demandes qui sont loin d'aboutir, d'autant plus que la Cedeao a différents motifs d'inquiétude quant à la contestation de la légitimité de certains dirigeants de la région et d'une aggravation de l'instabilité au Sahel.

Lors de son premier sommet par vidéoconférence le 20 août, elle a dénié toute légitimité aux putschistes et ordonné la fermeture des frontières de ses États membres avec le Mali, et stoppé tous les flux financiers et commerciaux. Le président de la Cedeao n'a pas évoqué spécifiquement une autre disposition prise le 20 août, la suspension du Mali de tous les organes de décision de la Cedeao. L'embargo commercial et financier préoccupe les colonels nouveaux maîtres de Bamako, tant la population de ce vaste pays enclavé a un besoin vital d'échanges.

Le président en exercice de la Cedeao a tancé à l'ouverture du sommet les militaires pour leur refus de rentrer dans leurs casernes, et défendu le principe général de sanctions contre les putschistes. « Pour un pays, le putschisme est une grave maladie. Pour en guérir, une seule ordonnance : les sanctions », a-t-il déclaré. La junte « refuse de regagner les casernes alors que le pays est en guerre, ce qui exige, plus que jamais, que l'armée se concentre sur sa mission traditionnelle », a-t-il dénoncé en faisant référence à la propagation djihadiste. L'ennemi cherche justement « à exploiter le vide institutionnel actuel », a-t-il mis en garde. La Cedeao se réunira de nouveau le 7 septembre prochain dans le cadre d'un sommet à Niamey au Niger. Au programme : le point sur l'évolution de la situation au Mali et l'opportunité des sanctions en vigueur.

lepoint.fr

Présidentielle américaine

Donald Trump mise sur une campagne de la peur



En mauvaise posture dans les sondages à soixante-sept jours de l'élection, le républicain a cherché à effrayer les électeurs en dressant un tableau apocalyptique de ce que serait une présidence Biden.

Le référendum du 3 novembre

Les politologues américains l'affirment : la présidentielle du 3 novembre sera un référendum sur Donald Trump et sa personnalité clivante. Son bilan sera relégué au second plan par l'épidémie de Covid-19, qui a tué 180 000 Américains, plongé l'économie en récession (-33 % d'avril à août par rapport à la même période de 2019) et fait bondir le taux de chômage de 3 à 10 %.

Jeudi soir, le Président a tenté de retourner la situation. Et de faire de l'élection un référendum sur... Joe Biden. Devant les 1 500 personnes massées sur la pelouse de la Maison-Blanche pour la clôture de la Convention nationale républicaine, il a prononcé à quarante et une reprises en 71 minutes le nom de son concurrent démocrate.

Le facteur peur

Alors que des manifestations – qui parfois dérapent – secouent le pays depuis la mort de George Floyd, un Afro-Américain tué par la police fin mai à Minneapolis, Trump a caricaturé les villes démocrates livrées à l'émeute, au pillage, au vandalisme. Ne vous méprenez pas. Si vous confiez le pouvoir à Joe Biden, la gauche radicale coupera les budgets de la police [...] Personne ne sera en sécurité dans l'Amérique de Biden, a asséné le président républicain, se posant en garant de la loi et (de) l'ordre.

Le candidat démocrate, qui veut réformer la police mais pas rogner ses budgets, a riposté instantanément sur MSNBC, rappelant que ces

violences se produisent sous l'administration Trump, dans l'Amérique de Donald Trump ».

Réalité alternative

Trump ne pouvait totalement s'exonérer de la réalité. Dans les sondages, les Américains placent le Covid-19 en tête de leurs préoccupations, 58 % jugeant négativement sa gestion. Jeudi soir, le Président a prétendu avoir sauvé la vie d'un million d'Américains. Et clamé qu'avec Joe Biden, des centaines de milliers d'Américains supplémentaires seraient morts. Il a annoncé un vaccin « avant la fin de l'année et peut-être même plus tôt ».

Les observateurs ont surtout remarqué la quasi-absence de masques dans l'auditoire : Quand vous voyez ce genre de chose, cela confirme qu'ils ne prennent pas l'épidémie au sérieux depuis le début », commente Amesh Adalja, infectiologue de l'Université Johns-Hopkins.

Munitions pour l'opposition

Gestion népotique de la convention, où la famille Trump a trusté le haut de l'affiche, utilisation abusive de la Maison-Blanche à des fins partisans, participation à des meetings de fonctionnaires fédéraux (dont le secrétaire d'État Mike Pompeo et la conseillère présidentielle Ivanka Trump), en violation de la loi... Pendant quatre jours, la droite n'a cessé de franchir la ligne jaune. Cela n'émeut personne en dehors du périphérique (de Washington), a rétorqué à Politico, le chef de cabinet de Trump, Mark Meadows.

Plus problématique peut-être : depuis le début de la campagne, Trump moquait la torpeur de Joe (Biden) l'endormi. Jeudi soir, relève Justin Sink, le correspondant à la Maison-Blanche de Bloomberg, c'est le Président qui a frappé par sa faible énergie ».

ouest-france

George Floyd: l'accusation exigera des peines très lourdes pour les policiers responsables

Les procureurs américains comptent demander des peines exceptionnellement longues pour les policiers accusés du meurtre de George Floyd à Minneapolis, en raison de la « cruauté particulière » de leur acte et du statut « vulnérable » de la victime au moment des faits.

Citant de nombreuses circonstances aggravantes, l'accusation demandera des peines « supérieures » aux recommandations légales pour les quatre agents impliqués dans le meurtre de George Floyd, selon des documents judiciaires transmis vendredi au tribunal, alors que le procès est prévu en mars 2021.

Position d'autorité et violence gratuite

Les policiers ont « abusé de



leur position d'autorité » et l'agent Derek Chauvin a fait preuve « d'une cruauté particulière », infligeant de « la violence gratuitement », devant de nombreux témoins notamment des enfants, a souligné le procureur Keith Ellison.

M. Chauvin, un ancien policier blanc de 44 ans, est inculpé de meurtre pour avoir asphyxié M.

Floyd, un Afro-Américain de 46 ans, en s'agenouillant sur son cou pendant de près de neuf minutes, le 25 mai 2020 à Minneapolis.

Complicité de meurtre Ses trois anciens collègues Alexander Kueng, Thomas Lane et Tou Thao, sont poursuivis pour complicité de meurtre.

« George Floyd, la victime, était particulièrement vulnérable car les policiers avaient déjà menotté ses mains derrière son dos et l'avaient placé face au sol », ont souligné les procureurs.

Ampleure inédite Les avocats ont aussi rappelé que « M. Floyd avait clairement et de manière répétée dit aux agents qu'il ne pouvait plus respirer ».

«Petit pays» de Gaël Faye: passage délicat de l'écrit à l'écran



Sacré Prix Goncourt des Lycéens, le roman du musicien et chanteur Gaël Faye a fait beaucoup de bruit à sa sortie, en 2016. Traduit en Kinyarwanda en 2018, le livre a permis à toute une partie de la population de la région des Grands Lacs de mettre des mots sur leurs fantômes et leurs plaies. La transposition de son récit en film s'annonçait délicate. La poésie de son texte se révélant, par définition, insaisissable. Critique du film sorti en salles en Belgique et en France ce vendredi 28/08

Gabriel et ses potes vivent en toute insouciance leur petite vie de cancre dans le décor luxuriant d'un quartier aisé de Bujumbura, au Burundi. Ce petit pays d'Afrique centrale, voisin du Rwanda et du Congo, s'apprête à vivre un tournant majeur de son histoire: les premières élections démocratiques depuis son accession à l'indépendance en 1962. Mais, à la suite du coup d'État, perpétré le 21 octobre 1993, contre le président nouvellement élu, Melchior Ndadaye, la guerre civile embrase le « petit pays ».

Les images d'une enfance heureuse, passée à voler des mangues et à courir entre les bougainvilliers, laissent alors place aux crispations et violences ethniques. Une situation à laquelle Gabriel et sa sœur Ana ne prêtent qu'une attention distraite, en raison des tensions de plus en plus présentes entre leurs parents. L'annonce de premiers troubles au Rwanda voisin, pays dont est originaire leur maman, divise la famille : tandis que leur oncle maternel s'engage, d'autres veulent croire au possible retour à la normale...

La petite voix singulière du roman de Gaël Faye

La grande force du film est sa capacité à montrer à quel point les destins du Rwanda et du Burundi sont étroitement liés avec des familles entières partagées entre les deux pays. Le film a d'ailleurs été tourné au Rwanda en raison de la situation instable au Burundi.

Le chanteur-écrivain Gaël Faye a

suivi au plus près l'adaptation de cette fiction presque autobiographique dans laquelle il retrace son propre destin. Le réalisateur Eric Barbier avait déjà signé une adaptation de roman avec *La Promesse de l'aube* tirée, en 2017, de l'œuvre de Romain Gary. Le réalisateur et scénariste a également des accointances avec l'Histoire puisque son premier long métrage *Le Brasier* était une fresque historique sur l'univers des mineurs dans la France des années 30, film pour lequel il a reçu le prix Jean Vigo.

Malheureusement, la première partie du film peine à rendre grâce à la petite voix intérieure qui fait la richesse et la beauté du livre de Gaël Faye. Sacré prix Goncourt des Lycéens en 2016, le récit de son enfance saccagée avait su toucher par la poésie et la justesse des mots, par la force de son témoignage. Or certains choix de réalisation manquent de rondeur dans quelques premières scènes-clé (celles du vol du vélo) alors que toute l'ouverture du roman parle avec chaleur, tendresse et nostalgie d'une population et d'une enfance massacrées. Le spectateur se sent parfois tenu à distance des émotions et sentiments qui traversent la vie de cette famille, déjà en équilibre précaire lorsque le pays est pris, soudain, dans d'immenses soubresauts.

Le long métrage gagne en intensité et en profondeur dans sa deuxième partie, grâce à ses choix de mise en scène, même si ses comédiens ne se révèlent pas tous à la hauteur de l'enjeu. Jean-Paul Rouve se fait discret dans le rôle du père du petit Gabriel (Djibril Vancoppenolle). Tandis que l'actrice Isabelle Kabano brille dans celui d'Yvonne, Rwandaise réfugiée au Burundi, mère absente, puis douloureusement présente.

Karin Tshidimba

«Petit Pays» Récit de vie Scénario & réalisation Eric Barbier (d'après le roman de Gaël Faye) Musique Renaud Barbier Avec Jean-Paul Rouve, Djibril Vancoppenolle, Isabelle Kabano Durée: 1h51.

L'acteur Chadwick Boseman, star de «Black Panther», est décédé

L'Américain Chadwick Boseman, star du succès planétaire des studios Marvel «Black Panther», est décédé à 43 ans, après une bataille contre le cancer menée pendant quatre ans en privé, a indiqué son agent vendredi.

«Incarnant le roi T'Challa dans Black Panther avait été le grand honneur de sa carrière», a affirmé sa famille dans un communiqué publié sur les comptes de Boseman sur les réseaux sociaux. «Il est mort chez lui, entouré de sa femme et de sa famille», ajoute le texte. Diagnostiqué avec un cancer du colon en 2016, Chadwick Boseman n'avait jamais publiquement parlé de son état et avait continué à tourner sur les plateaux des grands films hollywoodiens tout en subissant «d'innombrables opérations et chimiothérapie», a encore précisé sa famille.

«C'était un vrai combattant. Chadwick a persévéré à travers tout cela», ont ajouté ses proches dans le communiqué.

Premier super-héros noir

Avec «Black Panther» sorti en 2018, Boseman était devenu le premier super-héros noir à qui un film de la franchise Marvel était entièrement consacré.

Réalisé par Ryan Coogler, «Black Panther» avait rassemblé, outre Boseman, un casting d'acteurs noirs parmi les plus prisés de Hollywood (l'oscarisée Lupita Nyong'o, Angela Bassett, Forest Whitaker, Daniel Kaluuya) et bénéficié d'un budget de production et de promotion faramineux.

Adaptation des aventures du premier super-héros noir créé par le studio Marvel Comics en 1966, le film raconte le combat mené par le roi T'Challa pour défendre sa



nation de Wakanda, la plus avancée de l'univers Marvel.

Réactions émues

Avant ce rôle dans «Black Panther», le plus important de sa carrière, Chadwick Boseman avait incarné la légende du baseball Jackie Robinson dans «42» de Brian Helgeland en 2013, le plus gros succès de l'histoire d'Hollywood pour un film de baseball. Il avait été loué aussi pour son interprétation du chanteur James Brown dans «Get on Up» de Tate Taylor en 2014.

Plus récemment, il était apparu dans «Da 5 Bloods» de Spike Lee. Il devait en outre reprendre le rôle de T'Challa dans un deuxième opus de «Black Panther» prévu pour 2022.

La nouvelle de sa mort a suscité des réactions émues au-delà d'Hollywood. Le candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine Joe Biden a aussitôt salué la mémoire de l'acteur. «Le vrai pouvoir de Chadwick Boseman était supérieur à tout ce que nous avons vu à l'écran», a-t-il tweeté.

RTS

Grace à des réalisateurs américains Bientôt, Jean-Jacques Muyembe sur écran



Le président de la république, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu en audience, mardi 25 août 2020, une délégation de « Tree of life », un groupe d'acteurs de cinéma congolais et américains venus lui faire part de leur projet de production d'un film documentaire sur la vie du docteur Jean-Jacques Muyembe.

Cette œuvre portera entre autres sur l'épidémie d'Ebola qui a sévi de 1974 à 1994 à Kikwit

(Bandundu) et a Yambuku (Equateur). L'acteur américain, Richard Jones qui conduisait cette délégation a déclaré à la presse qu'ils sont déjà à pied d'œuvre, précisant qu'ils vont bientôt entrer en action pour la production de ce film documentaire.

À en croire l'acteur américain, la réalisation du documentaire profitera notamment aux hommes et aux femmes, notamment des acteurs congolais, des artisans parmi lesquels des coiffeurs, des coiffeuses, des couturiers, rapporte la Présidence.

Jean-Jacques Muyembe, actuel secrétaire exécutif de l'équipe de riposte contre la covid-19, est notamment connu pour être l'un des codécouvreurs du virus Ebola en 1976. En 2015, le virologue avait été récompensé du Prix Christophe Mérioux de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérioux.

Djodjo Vondi

Ricky Tulenge entre V. Club et Maniema Union

C'est une nouvelle qui inquiète les dauphins noirs de Kinshasa. Depuis le lundi 24 août, jour du démarrage effectif des entraînements de l'A.S.V. Club, une absence de taille est remarquable. Il s'agit celle de Ricky Tulengi, la recrue de l'année dernière qui brille par son absence aux entraînements.

Cette situation fait couler encre et salive dans le milieu des moscovites qui insinuent cette absence par le manque d'un bon management du transfert de l'ancien capitaine du Daring Club Motema Pembe. Et pourtant, "Ricky ballon", comme aiment l'appeler ses fans est lié à l'A.S.V. Club jusqu'en février 2022.

Mais curieusement, l'ex sociétaire d'El Jadidi du Maroc ne se fait pas voir aux séances d'entraînement. Conséquence, les vclubiens s'interrogent sur son avenir. Or selon une source proche du club, le milieu de terrain congolais serait en train de négocier pour jouer cette année dans



l'A.S. Maniema Union de Kindu.

L'équipe chère au général Gabriel Amisi qui venait de passer le bâton des commandes à Bestine Kazadi Ditabala. D'où une question se pose, le joueur serait-il en train de vouloir monter les enchères avant de reprendre les entraînements avec V. Club, ou simplement son transfert a été négocié entre son manager et le général Amisi en tant que prési-

dent de Maniema union ?

En tout cas l'option aimerait être fixée à ce sujet. Mais en attendant, l'ex capitaine du Daring Club Motema Pembe n'est pas visible aux entraînements et les jours passent, alors qu'il est sous contrat avec V. Club jusqu'en 2022. Le numéro 11 vclubien devra donc nous éclairer et fixer ses nombreux fans quant à cette absence prolongée.

Doudou Mbala.

L'heure est à la reprise chez les Cheminots de Lupopo

Le Football Saint Éloi Lupopo a repris les séances d'entraînement depuis le vendredi 28 Août 2020. La première séance s'étant passée à huit clos, ce samedi, au stade Kibasa Maliba de Lubumbashi, le club d'outre-tunnel s'est entraîné sous les regards de certains de ses fans venus voir l'équipe plusieurs mois après.

Lupopo redémarre les entraînements avec six nouveaux recrutés de Kinshasa, comme nous l'avons annoncé dans nos précédentes publications. Ils sont arrivés à Lubumbashi le mercredi dernier. Martin Maku Kisamba



ancien coach de RCK, a été enrôlé par la direction des Cheminots comme un des assistants aux côtés de Kayembe Armand, en attendant l'arrivée peu probable du franco-italien Diego Garzitto, ancien coach du TP

Mazembe.

L'objectif des Cheminots n'a pas changé. Le club veut toujours se classer en ordre utile à la fin du championnat, pour prendre part à une des compétitions africaines inter-clubs. Ce qui n'est pas arrivé depuis 2015, sous Victor Kasongo à l'époque président du club jaune et bleu, aujourd'hui un des vice-présidents dans le comité Pascal Beveraggi.

Footrdc.com

Taekwondo : Après l'effet covid-19, la FECOT étale un plan de reprise

La levée de la mesure d'état d'urgence par le chef de l'état congolais Félix Antoine Tshisekedi n'a pas réjoui seulement les fêtards et autres tenanciers des bars, mais plutôt tous les congolais des différents secteurs. C'est le cas des sportifs qui, à la date du 15 août 2020, ont lâché un ouf de soulagement avec les différentes fédérations qui tentent de reprendre les activités.

À la Fédération Congolaise de Taekwondo c'est pareil. Au cours d'un entretien accordé à la presse, Me Alain Badiashile indique que son comité a estimé reprendre avec les activités, mais moyennant un planning de suivi sanitaire, afin d'éviter la contamination car ajoute-t-il, nous devons à présent vivre avec la maladie. « Sur instruction du gouvernement, le ministre des sports nous a dit que

les athlètes doivent tout d'abord passer par le dépistage systématique, avant toute reprise. Et en suite, ce test doit être accompagné d'un suivi sérieux des athlètes même au niveau de leur Quartier », a dit Alain Badiashile.

Pour ce faire, la Fédération Congolaise de Taekwondo a annoncé dans les tous prochains jours la tenue d'une réunion du comité exécutif, afin d'étudier la question. Entretemps, un travail psychologique sera fait par le staff médical de la FECOT dans le but de remettre le moral des athlètes sur le rail après ces 5 ou 6 mois d'inactivité due à la covid-19.

« Pour performer, l'athlète doit s'entraîner régulièrement. C'est ce que nous avons demandé aux coaches d'assurer. Car 6 mois après, la situation de la covid-19 peut se-

mer un doute dans la tête de savoir, est ce que j'aurai toujours mon niveau. D'où il faudra travailler la psychologie des athlètes. Profitant de cette occasion, le Président de la FECOT a annoncé la tenue du championnat national de la spécialité pour la quinzaine du mois de novembre prochain.

« Si tout se passe bien, au mois de novembre, soit entre la première quinzaine de novembre et la deuxième quinzaine du mois de décembre, nous pourrions organiser cette grande échéance nationale », a-t-il précisé.

La FECOT poursuit des contacts avec des structures internationales, en vue des stages bloqués à l'étranger. Ce, dans l'optique de préparer l'open de l'Égypte qui se pointe à l'horizon.

Doudou Mbala.

Mercato : le Barça fixe le prix de Messi

Lionel Messi pensait pouvoir quitter le Barça gratuitement à la fin du mois de juin. Mais aujourd'hui, cette clause a expiré à cause des perturbations liées au coronavirus. Lesquelles perturbations ont occasionné le prolongement de la saison, jusqu'en août 2020. La Pulga doit donc convaincre la FIFA qu'il peut toujours activer la clause lui permettant de quitter gratuitement le Camp Nou. A défaut de quoi, il devra négocier avec la direction Blaugrana.

Il y a quelques jours, le Barça avait évoqué un montant de 700 millions d'euros pour un transfert de Messi. Mais à présent, le club catalan et Lionel Messi veulent une séparation en bons termes. A cet effet, le vice champion d'Espagne serait disposé à revoir à la baisse ses exigences. A en croire 'L'Equipe' la direction du FC Bar-



celone offrira un bon de sortie au sextuple Ballon d'Or. Ceci, à la seule condition qu'une offre de 250 millions d'euros (ou plus) apparait sur la table. Au quel cas, le transfuge de Lionel Messi serait le plus cher de l'histoire.

Il apparait donc qu'une porte de sortie semble se dessiner pour Lionel Messi. L'international argentin est donc en passe de mettre un terme à sa vingtaine d'année d'histoire avec le Barça.

Barça : Josep Maria Bartomeu va rencontrer le père de Messi

La rencontre tant attendu va bien avoir lieu. Quelques jours après avoir officialisé ses velléités de départ du FC Barcelone, Lionel Messi (33 ans) a séché ce dimanche les tests PCR prévus pour

l'ensemble de l'effectif barcelonais. Déterminé à quitter la Catalogne, le numéro dix ne souhaite pas en revanche entrer en conflit avec sa direction. Mais celle-ci ne lâchera pas le morceau si facilement... Selon les informations de



Mundo Deportivo, le père de La Pulga, Jorge Messi va rencontrer mercredi le président du Barça Josep Maria Bartomeu.

Le père et représentant de l'international argentin matérialisera encore un peu plus la volonté de son fils de quitter le FC Barcelone libre. Mais la direction catalane s'accroche à la clause libératoire du joueur estimée à 700 millions d'euros. Le club catalan entend faire respecter cette dernière ou prolonger son capitaine donc le contrat s'achève en juin 2021. Les prochaines heures s'annoncent cruciales pour trouver un terrain d'entente, ou pas...

Election FIF

La FIFA suspend le processus après le rejet du dossier de Drogba

Suite au rejet du dossier de candidature de Didier Drogba pour l'élection à la Fédération Ivoirienne de Football (FIF), la FIFA a haussé le ton. Elle a suspendu le processus électoral.

Le jeudi 27 août 2020, la candidature de Didier Drogba à la présidence de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF) a été rejetée. Après le rejet, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a suspendu le processus électoral et ce, jusqu'à nouvel ordre.

A en croire les informations de RFI ce vendredi, la FIFA « pointerait du doigt le climat délétère de la dernière assemblée de la Commission électorale qui n'aurait pas eu l'occasion de reprendre les travaux en toute quiétude ». Le média rappelle que l'Assemblée a pris fin par la démission du président de la Commission, l'ancien ministre des Sports, René Diby.

La FIFA demande à la Fédé-



ration Ivoirienne de Football « de lui faire parvenir d'ici ce vendredi 28 août plusieurs documents, notamment la liste des membres la Commission électorale ou encore un certains nombres de procès-verbaux », a précisé la même source. A travers cette demande, la FIFA espère recevoir de la FIF, « une vue d'ensemble du processus électoral afin de garantir un bon déroulement pour l'élection à venir applicable à toutes les associations membres ». Il est à rappeler qu'il y a quelques jours, la FIFA a annulé une décision de la FIF qui suspendait la Commission électorale.

Jeunesse manipulée...

Les milices de tous les dangers et enjeux !

Ça bouillonne à travers le pays. Le ton est particulièrement à Kasumbalesa et à Kinshasa où des jeunes se sont révélés virulents et prêts à l'être. Heureusement que les services de la police et de l'armée se sont montrés à la hauteur pour anticiper sur les conséquences fâcheuses de l'expression armée de ces éléments montés pour semer la terreur. Force est de saluer la décision du gouvernement de la République

d'administrer toute la rigueur de la justice aux auteurs intellectuels de cette dérive. Une façon de dégager, dans l'espèce, la responsabilité de l'Udps accusée, dans les deux cas, d'organiser une milice pour des raisons politiques.

En attendant les résultats des enquêtes en cours, il importe de souligner le danger qu'encourt le pays avec l'essaimage de milices armées à la solde d'individus isolés ou de partis politiques.

L'enlèvement de la situation dans la partie Est de la RDC, ne s'abreuve-t-il pas dans le capharnaüm consécutif à la multiplicité des seigneurs de guerres incontrôlables ? A tout prendre, la situation serait plus complexe encore dans la capitale où logent environ 10 millions de personnes dans une promiscuité étanche. Bien plus, les affinités à Kinshasa transcendent les racines tribales pour emprunter les couleurs politiques et religieuses.

Autant dire que le go à la milice comporte des incertitudes à même de ravalier même l'initiateur ou les tireurs de ficelles.

Et le danger est réel. Si dans le cas présent on a eu le réflexe d'étouffer le danger, on peut s'interroger sur ce que couvent ces nombreux mouvements de jeunesse de partis politiques. Le souvenir est encore frais des jeunes du Pprd qui s'étaient introduits dans la cour de la

cathédrale Notre-Dame de Lingwala pour empêcher la marche de chrétiens catholiques. Il est noté l'organisation dans plusieurs partis politiques de groupes de jeunes auxquels on ne donne pas du travail mais de bérêts rouges, verts, bleus...

Au ministère de l'intérieur et sécurité de fouiner et de mettre un terme à ces velléités sanguinaires dans certaines formations politiques.

LR

Gabriel Kyungu répond au FCC



Le président national de l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC), Gabriel Kyungu Wa Mwanza, a organisé un meeting samedi 29 août 2020 à Kolwezi, dans la province du Lualaba.

Au cours de son speech, il a abordé la question liée à

l'organisation de prochaines élections en République Démocratique du Congo.

Sur ce, Kyungu a martelé sur sa détermination de s'investir pour l'élection de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo pour un second mandat en 2023.

« Félix Tshisekedi fera

un second mandat. Je suis derrière lui. C'est un président qui a le souci des congolais. Que le camps du FCC s'apaise » a-t-il déclaré, avant de lancer un message à la cohabitation pacifique entre les communautés.

Africa 24 Sur 24

Le caucus des députés nationaux élus de Kinshasa reçus par Félix Tshisekedi

Le Chef de l'État a reçu en audience la délégation du caucus des députés nationaux élus de la ville-province kinshasa, ce samedi 29 août à la cité de l'Union Africaine.

La délégation était conduite par Godard Motemona,

venus lui présenter un certain nombre de problèmes qui se posent dans la ville de Kinshasa, parmi lesquels l'insécurité, l'eau, l'électricité et les routes des dessertes agricoles, rapporte la presse présidentielle. Selon Godard Motemona, ils ont également

passé en revue avec le chef de l'État des questions liées à l'emploi des jeunes, au financement de la classe moyenne à travers le micro-crédit etc. C'était une bonne et fructueuse rencontre » entre Kinosis', a-t-il conclu.

Thierry Mfundu

Réformes électorales

Joseph Kabila refuse de recevoir catégoriquement le « G13 »



L'ex président Joseph Kabila a refusé à plusieurs reprises de recevoir le groupe des personnalités congolaises qui militent pour la réforme électorale en République Démocratique du Congo.

Des sources généralement mieux renseignées expliquent que le sénateur à vie aurait passé par l'un de ses collaborateurs pour répondre au G13.

Joseph Kabila est resté catégorique : « pas question de recevoir ces personnalités qui s'inscrivent dans une démarche hors institutionnel »

Avant de quitter la ville de Lubumbashi ce vendredi, le G13 a accusé le FCC de refuser délibérément de le rencontrer.

« Le FCC au départ a voulu nous rencontrer, et très rapidement, ils ont souhaité nous répondre par des communiqués de presse. J'ai compris qu'ils ont changé d'option de ne plus nous recevoir parce que cette initiative était en-dehors du cadre institutionnel. Il y a lieu de pouvoir avancer et de trouver de consensus. Une large opinion est favorable à cette démarche », a déclaré Delly Sessanga à la presse.

Pour cet élu de Luiza au Kasai Central, la RDC se trouve en état de récession à cause des questions électorales. Il pense qu'il est temps que les congolais proposent des solutions quant à ce.

Sylvain Mukendi